

# TOUT SAVOIR

sur les Classes Territoriales de l'apprentissage

## Lannion Loudéac Rostrenen

### Pourquoi ?

- pour accroître l'offre de formation aux métiers de l'artisanat sur les territoires, auprès des jeunes et des entreprises,
- pour permettre aux jeunes d'acquérir progressivement la mobilité nécessaire à leur insertion professionnelle future.

### Avec qui ?

- en relation avec la Communauté de Communes du Kreiz Breizh,
- en accord avec le Conseil Régional de Bretagne.

### Pour préparer quels diplômes ?

- CAP Boulangerie
- CAP Pâtisserie
- CAP Vente option produits alimentaires et option produits d'équipements courants
- CAP Cuisine
- CAP Restaurant

### Comment ?

Dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage en 2 ans** (voir verso) :

#### . première année sur Rostrenen avec 3 regroupements à Dinan

##### Enseignement général :

- 10 semaines de cours de 28 heures sur site

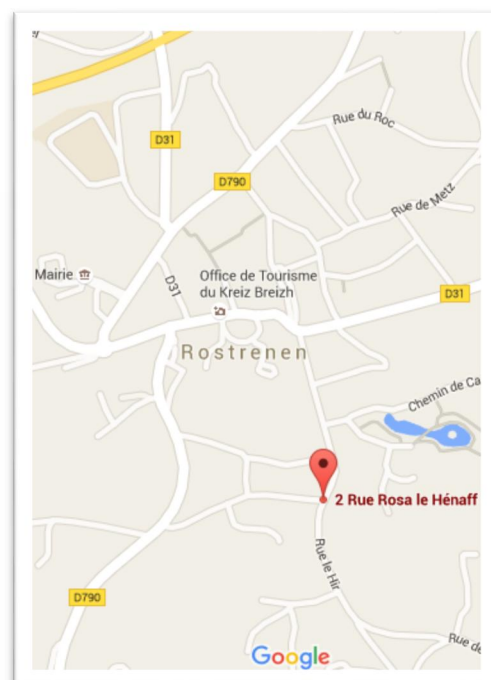
##### Enseignement professionnel :

- 3 semaines de cours (travaux pratiques et technologie) sur les sites de Dinan
  - . novembre (déplacements quotidiens organisés par le CFA)
  - . mars (déplacements à la semaine organisés par le CFA + internat)
  - . juin (internat)

#### . deuxième année en CFA à Dinan (14 semaines de cours)

### Où ?

Ecole Publique, 2 Rue Rosa le Hénaff, 22110 Rostrenen



# TOUT SAVOIR

## sur les Classes Territoriales de l'apprentissage

### Quelles sont les conditions pour entrer en apprentissage ?

#### Avoir entre 15 et 25 ans inclus

- o Au lendemain des 15 ans et sous réserve que la classe de 3e ait été effectuée en totalité.
- o A partir de 16 ans et jusqu'à la veille des 26 ans. Plus de 26 ans, nous consulter.
- o Vous aurez 15 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre, nous consulter.

#### Trouver un maître d'apprentissage

Par des candidatures spontanées auprès des entreprises, en effectuant des stages de découverte, en consultant les offres sur le site de Bretagne Alternance ([www.bretagne-alternance.com](http://www.bretagne-alternance.com)) et en y déposant son CV...

#### Candidater au CFA

- o Télécharger la fiche de candidature sur le site [www.cfa-cotesdarmor.fr](http://www.cfa-cotesdarmor.fr) ou la retirer au CFA.
- o La compléter avec le futur employeur et la transmettre au CFA. Cette fiche permet de pré-inscrire le jeune dans l'une de nos sections. Les fiches de candidature sont traitées par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles.

#### Demander un contrat d'apprentissage

**C'est à l'employeur de faire la demande du contrat dès le mois de mai** auprès du service Apprentissage de la Chambre Consulaire dont il dépend.

Lorsque le contrat d'apprentissage est signé et renvoyé au CFA, l'inscription est définitive et officielle.

#### Signature du contrat

Le contrat d'apprentissage peut être signé entre le 1er juillet et le 30 novembre.

#### Congés

Le contrat d'apprentissage donne droit à 5 semaines de congés payés par année complète travaillée.

#### Période d'essai

Période d'une durée de 45 jours consécutifs ou non de formation pratique en entreprise, durant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties. Au-delà, la rupture du contrat ne sera possible qu'après l'accord des deux parties : l'employeur et l'apprenti-e (ainsi que les représentants légaux pour les mineurs).

### Quelle rémunération pour un contrat d'apprentissage ?

CAP	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	25 % du Smic	41 % du Smic	53 % du Smic
2 <sup>ème</sup> année	37 % du Smic	49 % du Smic	61 % du Smic

### Quelles aides pour les entreprises ?

Toutes les informations sur le site [www.region-bretagne.bzh](http://www.region-bretagne.bzh)

### Quelles aides pour les apprentis ?

Elles sont versées par la Région Bretagne

- o Aide au Premier équipement professionnel 60 € en CAP Vente, 150 € pour les autres
- o Aide Argoat 2016 (Hébergement, Restauration et Transport)

Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
800 €	550 €	400 €

Contact :  
CFA de la CMA Côtes d'Armor  
Campus de Dinan  
Philippe CORDONNIER  
02 96 76 27 46 / 06 48 39 00 37  
[p.cordonnier@cma22.fr](mailto:p.cordonnier@cma22.fr)

